

**Etablissement scolaire de Neyruz**

**Brochure d'informations générales**

**Année scolaire 2026-2027**



**Ecole enfantine et primaire**

**Ecole Terre-Lune  
Route de Romont 6-8  
1740 Neyruz FR**



Ecole : 026 916 15 60  
Secrétariat scolaire : 026 916 15 77



<http://ecole-terre-lune.ch/>  
[www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)

## Mot du directeur de l'école

---

Chers Parents,

Comme à l'accoutumée, nous avons le plaisir de vous proposer notre bulletin d'informations pour l'année scolaire 2026/2027. Ce bulletin est accessible en tout temps sur le site internet de l'école.

Cette brochure contient les informations utiles relatives aux classes de 1H à 8H. C'est pourquoi nous vous recommandons de la lire attentivement. Vous pourrez vous y référer tout au long de l'année scolaire tout comme au site internet de l'école.

Je précise que c'est **le calendrier scolaire qui se trouve dans cette brochure qui fait foi** pour notre école. Le calendrier qui se trouve sur le site de l'Etat est un calendrier général qui ne tient pas compte de la spécificité des régions et cercles scolaires.

J'attire spécialement votre attention sur la date du **vendredi 27 novembre 2026** où les élèves auront congé en raison d'une journée pédagogique pour le corps enseignant de notre établissement.

Les effectifs de notre établissement étant stables, nous avons pu maintenir le nombre de classes actuel (16).

La fin de l'année scolaire a été marquée par le départ à la retraite de Mme Nadia Piller, après 40 ans passés dans notre école. Je la remercie pour son inlassable implication auprès de nombreux élèves de Neyruz. Je lui souhaite de pouvoir profiter pleinement de ce nouveau chapitre.

Mme Flavia Nadot nous quitte également après 10 ans pour partager ses connaissances et son expérience à la HEP/VD. Je lui souhaite plein succès dans la suite de sa carrière.

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle enseignante, Mme Orlane Monney, qui enseignera dans les deux classes de 8H.

Je lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe enseignante de l'école Terre-lune.

Madame Cindy Pasquier est devenue Cindy Martignoni suite à son mariage.

Je rappelle que l'application Klapp est prioritairement utilisée pour la communication entre les enseignant-es et les parents.

Je remercie les autorités communales, le conseil des parents, la secrétaire scolaire, l'équipe de conciergerie et d'édilité et tous les enseignant-es pour leur travail et leur soutien précieux.

Je souhaite à tous un bel été et vous adresse, chers Parents, mes cordiales salutations.

Michel Pochon  
Directeur

## Table des matières

|                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Rentrée scolaire .....                                                             | 5  |
| <b>Marche de rentrée</b> .....                                                     | 5  |
| Calendrier scolaire 26-27 (vacances et congés) et <i>autres dates connues</i> .... | 6  |
| Carnaval.....                                                                      | 7  |
| Horaire journalier classes enfantines (1H et 2H) .....                             | 7  |
| Horaire journalier classes primaires (3H à 8H).....                                | 8  |
| Alternance pour les 3H et 4H .....                                                 | 8  |
| Calendrier de l'éducation physique et sportive (EPS).....                          | 9  |
| Calendrier des cours de natation pour les 2H à 8H.....                             | 10 |
| Calendrier des Activités Créatrices (AC).....                                      | 11 |
| Retards.....                                                                       | 11 |
| Maladie.....                                                                       | 12 |
| Présence des parents dans le périmètre scolaire .....                              | 12 |
| Collaboration école - parents.....                                                 | 12 |
| Relations corps enseignant - parents .....                                         | 13 |
| Classes – titulaires .....                                                         | 14 |
| Règles de vie de l'école et conséquences.....                                      | 15 |
| Contacts utiles .....                                                              | 16 |
| Conseil des parents .....                                                          | 17 |
| Matériel et fournitures scolaires.....                                             | 18 |
| Tenue vestimentaire.....                                                           | 18 |
| Téléphones portables, montres connectées et AirTags .....                          | 19 |
| Devoirs.....                                                                       | 19 |
| Bulletin scolaire .....                                                            | 19 |
| Congé - demande .....                                                              | 20 |

|                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------|----|
| Jours joker .....                                                  | 20 |
| Catéchisme - responsables.....                                     | 21 |
| Dispense d'enseignement religieux confessionnel .....              | 21 |
| Activités sportives .....                                          | 22 |
| Abonnement aux Remontées Mécaniques des Alpes Fribourgeoises ..... | 22 |
| Prophylaxie dentaire .....                                         | 22 |
| Collations .....                                                   | 23 |
| Clinique dentaire .....                                            | 23 |
| Education sexuelle .....                                           | 23 |
| Verrues.....                                                       | 24 |
| Epidémie de poux .....                                             | 24 |
| Cours de langue et culture d'origine (LCO).....                    | 24 |
| Compensation des désavantages.....                                 | 25 |
| TSS (travailleur social en milieu scolaire).....                   | 25 |
| Services auxiliaires (SLPPI) .....                                 | 26 |
| - Service de psychologie.....                                      | 26 |
| - Service de logopédie .....                                       | 26 |
| - Service de psychomotricité .....                                 | 26 |
| Pedibus .....                                                      | 27 |
| Accès à l'école.....                                               | 28 |
| Sécurité routière .....                                            | 29 |
| Objets trouvés .....                                               | 30 |
| Devoirs accompagnés .....                                          | 30 |
| Bibliothèque scolaire.....                                         | 30 |
| Accueil extra-scolaire .....                                       | 31 |
| Activités extra-scolaires et sportives et camps de vacances .....  | 32 |
| Travailleur social de rue .....                                    | 32 |



## Rentrée scolaire 2026

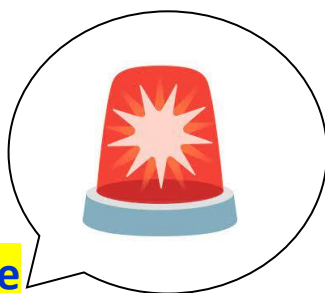
Toutes les classes **sauf les 1H** : **JEUDI 27 AOÛT 2026 à 08h00**

(Accueil et brève partie officielle d'une quinzaine de minutes à laquelle les parents sont les bienvenus)

**Les 1H** : **JEUDI 27 AOÛT 2026 à 13h35**

**Attention** : il n'y a pas d'alternance pour les 3-4<sup>H</sup> ce jour-là.

*Il en sera de même pour la rentrée de l'année prochaine qui aura lieu le jeudi 26 août 2027*



## Marche de rentrée

Si le temps le permet, une marche se déroulera durant la journée du **vendredi 28 août 2026** pour les enfants de **3H à 8H**.

Si la sortie a lieu, veuillez prévoir un pique-nique (sandwich, saucisse ou cervelas mais pas de tranches de viande), des **chaussures adaptées à la marche en forêt** (baskets avec profil tolérées) et, en fonction de la météo, de la crème solaire et une casquette.

De plus amples informations vous seront transmises le jour de la rentrée scolaire.

## Calendrier scolaire 26-27 (vacances et congés) et autres dates connues

Merci de prévoir vos vacances en tenant compte du calendrier scolaire.



**Légendes :**

**VACANCES ET CONGES**

**AUTRES DATES**

|                                                                 | AOÛT     |   |    |    |    |    | SEPTEMBRE |   |    |    |    |    |                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------|----------|---|----|----|----|----|-----------|---|----|----|----|----|-----------------------------------------------------------------|
| Début de l'année scolaire : <b>27 août</b>                      | LU       | 3 | 10 | 17 | 24 | 31 | LU        |   | 7  | 14 | 21 | 28 |                                                                 |
| Marche de la rentrée pour les 3-8H : 28 août                    | MA       | 4 | 11 | 18 | 25 |    | MA        | 1 | 8  | 15 | 22 | 29 |                                                                 |
|                                                                 | ME       | 5 | 12 | 19 | 26 |    | ME        | 2 | 9  | 16 | 23 | 30 |                                                                 |
|                                                                 | JE       | 6 | 13 | 20 | 27 |    | JE        | 3 | 10 | 17 | 24 |    |                                                                 |
|                                                                 | VE       | 7 | 14 | 21 | 28 |    | VE        | 4 | 11 | 18 | 25 |    | Journée à pied à l'école 18.09                                  |
|                                                                 | OCTOBRE  |   |    |    |    |    | NOVEMBRE  |   |    |    |    |    |                                                                 |
| Vacances d'automne : <b>12 au 23 octobre</b>                    | LU       |   | 5  | 12 | 19 | 26 | LU        | 2 | 9  | 16 | 23 | 30 |                                                                 |
|                                                                 | MA       |   | 6  | 13 | 20 | 27 | MA        | 3 | 10 | 17 | 24 |    |                                                                 |
|                                                                 | ME       |   | 7  | 14 | 21 | 28 | ME        | 4 | 11 | 18 | 25 |    |                                                                 |
|                                                                 | JE       | 1 | 8  | 15 | 22 | 29 | JE        | 5 | 12 | 19 | 26 |    | Journée pédagogique : <b>27 novembre</b>                        |
|                                                                 | VE       | 2 | 9  | 16 | 23 | 30 | VE        | 6 | 13 | 20 | 27 |    |                                                                 |
|                                                                 | DECEMBRE |   |    |    |    |    | JANVIER   |   |    |    |    |    |                                                                 |
| Immaculée Conception : <b>8 décembre</b>                        | LU       |   | 7  | 14 | 21 | 28 | LU        |   | 4  | 11 | 18 | 25 | Camp de ski pour les 5-6H : du LU 4 au VE 8 janvier             |
| Loto des enfants : 8 décembre                                   | MA       | 1 | 8  | 15 | 22 | 29 | MA        |   | 5  | 12 | 19 | 26 |                                                                 |
| Vacances de Noël : <b>21 décembre au 1<sup>er</sup> janvier</b> | ME       | 2 | 9  | 16 | 23 | 30 | ME        |   | 6  | 13 | 20 | 27 |                                                                 |
|                                                                 | JE       | 3 | 10 | 17 | 24 | 31 | JE        |   | 7  | 14 | 21 | 28 | Vacances de Noël : <b>21 décembre au 1<sup>er</sup> janvier</b> |
|                                                                 | VE       | 4 | 11 | 18 | 25 |    | VE        | 1 | 8  | 15 | 22 | 29 |                                                                 |
|                                                                 | FEVRIER  |   |    |    |    |    | MARS      |   |    |    |    |    |                                                                 |
| Vacances de Carnaval : <b>8 au 12 février</b>                   | LU       | 1 | 8  | 15 | 22 |    | LU        | 1 | 8  | 15 | 22 | 29 | Vacances de Pâques : <b>26 mars au 9 avril</b>                  |
|                                                                 | MA       | 2 | 9  | 16 | 23 |    | MA        | 2 | 9  | 16 | 23 | 30 |                                                                 |
|                                                                 | ME       | 3 | 10 | 17 | 24 |    | ME        | 3 | 10 | 17 | 24 | 31 |                                                                 |
| Carnaval : <b>5 février</b>                                     | JE       | 4 | 11 | 18 | 25 |    | JE        | 4 | 11 | 18 | 25 |    |                                                                 |
|                                                                 | VE       | 5 | 12 | 19 | 26 |    | VE        | 5 | 12 | 19 | 26 |    |                                                                 |
|                                                                 | AVRIL    |   |    |    |    |    | MAI       |   |    |    |    |    |                                                                 |
| Vacances de Pâques : <b>26 mars au 9 avril</b>                  | LU       |   | 5  | 12 | 19 | 26 | LU        | 3 | 10 | 17 | 24 | 31 | Chants, tradition du <b>1er mai</b>                             |
|                                                                 | MA       |   | 6  | 13 | 20 | 27 | MA        | 4 | 11 | 18 | 25 |    | 11 et 14 mai : visite dentaire                                  |
|                                                                 | ME       |   | 7  | 14 | 21 | 28 | ME        | 5 | 12 | 19 | 26 |    | Ascension : <b>6 et 7 mai</b>                                   |
|                                                                 | JE       | 1 | 8  | 15 | 22 | 29 | JE        | 6 | 13 | 20 | 27 |    | Lundi de Pentecôte : <b>17 mai</b>                              |
|                                                                 | VE       | 2 | 9  | 16 | 23 | 30 | VE        | 7 | 14 | 21 | 28 |    | Fête-Dieu : <b>27 et 28 mai</b>                                 |
|                                                                 | JUIN     |   |    |    |    |    | JUILLET   |   |    |    |    |    |                                                                 |
|                                                                 | LU       |   | 7  | 14 | 21 | 28 | LU        |   | 5  | 12 | 19 | 26 |                                                                 |
|                                                                 | MA       | 1 | 8  | 15 | 22 | 29 | MA        |   | 6  | 13 | 20 | 27 | Fin de l'année scolaire : <b>9 juillet</b>                      |
|                                                                 | ME       | 2 | 9  | 16 | 23 | 30 | ME        |   | 7  | 14 | 21 | 28 |                                                                 |
|                                                                 | JE       | 3 | 10 | 17 | 24 |    | JE        | 1 | 8  | 15 | 22 | 29 | Reprise de l'année scolaire : <b>26 août 2027</b>               |
|                                                                 | VE       | 4 | 11 | 18 | 25 |    | VE        | 2 | 9  | 16 | 23 | 30 |                                                                 |

### Précisions :

Comme mentionné dans les calendriers scolaires de la DFAC, un jour de congé est à disposition des cercles scolaires. A Neyruz, traditionnellement, ce jour est validé le lendemain du jeudi de la Fête-Dieu (pont de la Fête-Dieu).



Une autre tradition est celle du **1er mai** : les enfants des écoles primaires ont congé pour pouvoir aller chanter. Cette année toutefois, ce jour-là tombe sur un samedi.

Les élèves auront également congé le vendredi **27 novembre** en raison de la journée pédagogique du corps enseignant.

D'autres dates marquant la vie de l'école seront communiquées dès qu'elles seront connues.

## Carnaval

🎉 Il est de retour ! 🎉

L'édition de 2025 ayant enchanté les Neyruziens et les Neyruziennes, le Carnaval de Neyruz, organisé par le Conseil des parents, reviendra **le 5 février 2027** avec son cortège festif, la traditionnelle mise à feu du Rababou, et une soirée mémorable et festive à l'Aigle Noir.

Pour faire de cet événement un succès, nous avons besoin de volontaires ! Une communication détaillée sera envoyée en octobre-novembre 2026. Merci d'y réserver bon accueil. Votre aide est essentielle pour que la fête soit belle !

🔗 Participez à la magie du Carnaval 2027 sur le thème *Neyruz fait des vagues* ! 🔗 📌

## Horaire journalier classes enfantines (1H et 2H)

Les élèves doivent impérativement respecter les horaires scolaires.

Afin de répondre aux besoins des enfants et être disponibles pour les nouveaux élèves, les moments de présence en classe sont **modifiés jusqu'au vendredi 4 septembre** compris comme suit :

| HORAIRE 1-2H | Jeudi<br>27.08.26 | Vendredi<br>28.08.26 | Lundi<br>31.08.26 | Mardi<br>01.09.26 | Mercredi<br>02.09.26 | Jeudi<br>03.09.26 | Vendredi<br>04.09.26 |
|--------------|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| 08h00-11h40  | 2H                | 2H                   | 1H                | 2H                | 1H                   | 2H                | 2H                   |
| 11h40-13h35  | PAUSE DE MIDI     |                      |                   |                   |                      |                   |                      |
| 13h35-15h15  | 1H                | 2H                   | 2H                | 2H                | CONGE                | 1H                | 2H                   |

Dès le lundi 7 septembre, le plan des présences habituel est le suivant :

| HORAIRE 1-2H | Lundi         | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|--------------|---------------|-------|----------|-------|----------|
| 08h00-11h40  | 1H + 2H       | 2H    | 1H       | 2H    | 1H + 2H  |
| 11h40-13h35  | PAUSE DE MIDI |       |          |       |          |
| 13h35-15h15  | 2H            | 2H    | CONGE    | 1H    | 2H       |

## Horaire journalier classes primaires (3H à 8H)

Les élèves doivent impérativement respecter les horaires scolaires.

| HORAIRE 3-8H | Lundi            | Mardi | Mercredi         | Jeudi | Vendredi |
|--------------|------------------|-------|------------------|-------|----------|
| 08h00-11h40  | Sonnerie à 07h55 |       |                  |       |          |
| 11h40-13h35  | PAUSE DE MIDI    |       |                  |       |          |
| 13h35-15h15  | Sonnerie à 13h30 | CONGE | Sonnerie à 13h30 |       |          |

## Alternance pour les 3H et 4H

- Congé mardi matin ou jeudi matin pour les 3H (selon la liste transmise avec la répartition des classes).
- Congé mardi après-midi ou jeudi après-midi pour les 4H (selon la liste transmise avec la répartition des classes).

Vu la complexité de la répartition des classes, vos souhaits seront pris en compte **dans la mesure du possible**.

Délai pour la remise de vos demandes pour l'année scolaire 2027-2028 : **30 avril 2027, au plus tard**.

La répartition des classes et les alternances seront communiquées fin juin.

## Calendrier de l'éducation physique et sportive (EPS)

Les leçons d'éducation physique se déroulent dans la halle de gymnastique. Les élèves doivent emporter leur tenue dans un sac. Les chaussures doivent avoir une semelle claire et propre.

Les leçons sont suivies d'une douche obligatoire (sauf pour l'école enfantine).

Pour être dispensé d'éducation physique ou de douche, l'élève doit apporter un certificat médical ou une demande écrite argumentée des parents.

| Classes  | Jour     | Horaire       |
|----------|----------|---------------|
| 1H A + D | Mercredi | 08h00 - 09h40 |
| 1H B + C | Mercredi | 10h00 - 11h40 |
| 2H B + C | Mardi    | 08h00 - 09h40 |
| 2H A + D | Mardi    | 10h00 - 11h40 |
| 3H A     | Mardi    | 13h35 - 15h15 |
| 3H B     | Vendredi | 13h35 - 15h15 |
| 4H A     | Vendredi | 08h00 - 09h40 |
| 4H B     | Vendredi | 10h00 - 11h40 |
| 5H A + B | Jeudi    | 08h00 - 09h40 |
| 6H A + B | Jeudi    | 10h00 - 11h40 |
| 7HA      | Lundi    | 10h00 - 11h40 |
| 7HB      | Jeudi    | 13h35 - 15h15 |
| 8HA      | Lundi    | 13h35 - 15h15 |
| 8HB      | Lundi    | 08h00 - 09h40 |

## Calendrier des cours de natation pour les 2H à 8H

Les élèves de 2H à 8H suivent des cours de natation à la piscine de Cottens le lundi après-midi et le mardi après-midi, de 13h45 à 14h30. Le trajet se fait en train dont le départ est prévu à 13h18.

Le rendez-vous est prévu à **13h05 dans la cour de l'école** (devant l'entrée principale) ou à **13h10 directement à la gare**. Un coupon vous sera remis pour connaître le lieu de rendez-vous de votre enfant.

| LUNDI             |                   |                 |               |              |
|-------------------|-------------------|-----------------|---------------|--------------|
| 4HA et 4HB        | 5HA et 5HB        | 3HA et 3HB      | 2HA et 2HC    | 2HB et 2HD   |
| 31 août 2026      | 7 septembre 2026  | 1 février 2027  | 26 avril 2027 | 24 mai 2027  |
| 14 septembre 2026 | 21 septembre 2026 | 15 février 2027 | 3 mai 2027    | 31 mai 2027  |
| 28 septembre 2026 | 5 octobre 2026    | 22 février 2027 | 10 mai 2027   | 7 juin 2027  |
| 26 octobre 2026   | 2 novembre 2026   | 1 mars 2027     | 14 juin 2027  | 14 juin 2027 |
| 9 novembre 2026   | 16 novembre 2026  | 8 mars 2027     | 21 juin 2027  | 21 juin 2027 |
| 23 novembre 2026  | 30 novembre 2026  | 15 mars 2027    | 28 juin 2027  | 28 juin 2027 |
| 7 décembre 2026   | 14 décembre 2026  | 22 mars 2027    |               |              |
| 4 janvier 2027    | 11 janvier 2027   | 12 avril 2027   |               |              |
| 18 janvier 2027   | 25 janvier 2027   | 19 avril 2027   |               |              |

| MARDI             |                   |               |
|-------------------|-------------------|---------------|
| 6HA et 6HB        | 7HA et 7HB        | 8HA et 8HB    |
| 1 septembre 2026  | 8 septembre 2026  | 13 avril 2027 |
| 15 septembre 2026 | 22 septembre 2026 | 20 avril 2027 |
| 29 septembre 2026 | 6 octobre 2026    | 27 avril 2027 |
| 27 octobre 2026   | 3 novembre 2026   | 4 mai 2027    |
| 10 novembre 2026  | 17 novembre 2026  | 11 mai 2027   |
| 24 novembre 2026  | 1 décembre 2026   | 18 mai 2027   |
| 15 décembre 2026  | 5 janvier 2027    | 25 mai 2027   |
| 12 janvier 2027   | 19 janvier 2027   | 1 juin 2027   |
| 26 janvier 2027   | 2 février 2027    | 8 juin 2027   |
| 16 février 2027   | 23 février 2027   | 15 juin 2027  |
| 2 mars 2027       | 9 mars 2027       | 22 juin 2027  |
| 16 mars 2027      | 23 mars 2027      | 29 juin 2027  |

Quelques règles à respecter impérativement :

- Les garçons portent un maillot de bain serré (short de bain interdit) et les filles un maillot de bain une pièce. Ils/Elles n'oublient pas leur linge de bain ! 😊
- En cas de verrues plantaires, votre enfant devra porter des chaussettes spéciales, en vente en pharmacie et chez Décathlon ;
- Bijoux interdits.

Quelques suggestions à ne pas ignorer :

- Le sol de la piscine étant particulièrement glissant, il est vivement recommandé de prévoir des chaussettes spéciales antidérapantes, en vente en pharmacie, chez Décathlon ou autres magasins de sport.
- Une boisson et un goûter pour la fin du cours sont les bienvenus, de même qu'un bonnet en cas de mauvais temps.

## Calendrier des Activités Créatrices (AC)

---

| Classes | Jour     | Horaire                        |
|---------|----------|--------------------------------|
| 3HA     | Mercredi | 08h00 - 09h40                  |
| 3HB     | Mercredi | 10h00 - 11h40                  |
| 4HA     | Lundi    | 08h00 - 09h40                  |
| 4HB     | Mardi    | 08h00 - 09h40                  |
| 5HA     | Mardi    | 13h35 - 15h15                  |
| 5HB     | Mardi    | 10h00 - 11h40                  |
| 6HA     | Lundi    | 10h00 - 11h40                  |
| 6HB     | Lundi    | 13h35 - 15h15                  |
| 7HA     | Vendredi | 08h00 - 10h50                  |
| 7HB     | Vendredi | 10h50 - 11h40<br>13h35 - 15h15 |
| 8HA     | Jeudi    | 10h50 - 11h40<br>13h35 - 15h15 |
| 8HB     | Jeudi    | 08h00 - 10h50                  |

## Retards

---

Pour des raisons de sécurité, nous sommes stricts face aux retards. En cas de retards répétés d'un élève, et après plusieurs avertissements aux parents, une dénonciation est effectuée auprès de la Préfecture de la Sarine.

## Maladie

---

En cas d'absence, veuillez avertir l'enseignant·e de votre enfant par le biais de l'application Klapp.

Les absences pour cause de rendez-vous chez le médecin ou autres doivent être annoncées au minimum 3 jours à l'avance (sauf urgence).

## Présence des parents dans le périmètre scolaire

---

Afin de favoriser l'autonomie des élèves et de respecter le travail des enseignant·es, les règles suivantes s'adressent aux personnes qui accompagnent ou viennent chercher les enfants à l'école.

- **Avant l'école** : les parents quittent le périmètre scolaire au plus tard à la première sonnerie (7h55 et 13h30) à l'exception des parents des 1H jusqu'aux vacances d'automne au plus tard.
- **Après l'école** : les parents ne pénètrent dans le périmètre scolaire qu'après la sonnerie (11h40 et 15h15) à l'exception des parents des 1H jusqu'aux vacances d'automne au plus tard.

Merci de transmettre ces informations aux personnes (grands-parents, mamans de jours, ...) qui s'occupent de vos enfants.

Le personnel de l'AES, les personnes intervenant dans l'école, les conducteurs et conductrices du Pédibus et le personnel communal sont autorisés à accéder au périmètre scolaire.

Des situations exceptionnelles et particulières peuvent être discutées avec les enseignant·es et/ou la direction d'école.

## Collaboration école - parents

---

La Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC a rédigé un petit guide à l'usage des parents intitulé « [Une bonne collaboration école-famille : tout le monde y gagne](#) ».

Nous vous encourageons vivement à lire ce document.



## Relations corps enseignant - parents

---

Afin que la scolarité de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions, nous souhaitons vivement que les contacts « école-famille » soient placés sous le signe de la confiance, de la franchise et de la critique constructive.

Un contact direct est toujours souhaité et préférable. Toutefois, l'école privilégie la communication par Klapp (et, parfois, par email) pour toute transmission d'informations générales.

Nous sommes toujours ouverts à vos questions, remarques ou suggestions.

Vous pouvez à tout moment vous informer de la situation scolaire de votre enfant en prenant un rendez-vous avec son enseignant·e.

Pour tout problème, veuillez vous adresser d'abord aux enseignant·es concerné·es et, si besoin, à la direction ([dir.ep.neyruz@edufr.ch](mailto:dir.ep.neyruz@edufr.ch)).

Merci de penser à nous communiquer vos changements d'informations de contact (domicile, téléphone, mail) à [ecole@neyruz.ch](mailto:ecole@neyruz.ch). Par contre, **sur l'application Klapp**, en cas de changement de numéro de téléphone, **c'est à vous de procéder à la modification de vos données**. Nous ne pouvons pas modifier les données personnelles de votre compte Klapp.

## Classes – titulaires

| Classes        | Titulaire(s)             |                   |
|----------------|--------------------------|-------------------|
| <b>1-2HA</b>   | Aline Noser              | Marie Feyer       |
| <b>1-2HB</b>   | Nathalie Imstepf         | Sylvie Abel       |
| <b>1-2HC</b>   | Sylvie Bersier           | Valérie Chastonay |
| <b>1-2HD</b>   | Claire Künzli Pivetaud   | Joyce Ansermot    |
| <b>3HA</b>     | Mélissa Alborghetti      | Marion Dubost     |
| <b>3HB</b>     | Magali Monneron          |                   |
| <b>4HA</b>     | Cindy Martignoni         | Marie Feyer       |
| <b>4HB</b>     | Valérie Rudaz            | Isaline Curty     |
| <b>5HA</b>     | Justin Defaut            | Magali Baour      |
| <b>5HB</b>     | Alice Golliard           | Marion Dubost     |
| <b>6HA</b>     | Sylvie Martin            | Valérie Savoy     |
| <b>6HB</b>     | Florence Morel           |                   |
| <b>7HA</b>     | Alexandros Theodorou     | Sylvie Martin     |
| <b>7HB</b>     | Patrick Lipp             | Rachel Pernet     |
| <b>8HA</b>     | Marion Pillonel          | Orlane Monney     |
| <b>8HB</b>     | Alyssa Gassmann          | Orlane Monney     |
| <b>ACM/ACT</b> | Aline Deschenaux Overney | Magali Baour      |
|                | Rachel Pernet            | Marion Dubost     |

## Règles de vie de l'école et conséquences



→ *Je réfléchis à mon acte, je discute avec la personne concernée et l'adulte, je m'excuse et je « répare ».*



- vouvoiement dès l'école primaire
- formules de politesses
- ...

→ *Je reformule de manière adéquate.*



→ *Après discussion, l'enseignant décidera de la conséquence.*



→ *Je répare, je nettoie et je paie si nécessaire.*



→ *Je réfléchis avec l'adulte et je corrige mon acte.*



→ *Sans mes affaires de gym, je ne fais pas la gym. Pour le reste, l'enseignant décide de la conséquence.*

Les conséquences sont appliquées selon la situation et toujours sous la supervision d'un adulte.

Selon la nécessité et la fréquence, une discussion avec les parents sera menée.

## Contacts utiles

|                                                 |                                                                                                                                                         |                                                                                                  |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecole<br>Terre-Lune                             | Ecole enfantine et primaire                                                                                                                             |                                                                                                  |
|                                                 | Route de Romont 6-8                                                                                                                                     |                                                                                                  |
|                                                 | 1740 Neyruz / FR                                                                                                                                        |                                                                                                  |
|                                                 |  026 916 15 60                                                         |                                                                                                  |
|                                                 |  <a href="http://ecole-terre-lune.ch/">http://ecole-terre-lune.ch/</a> |                                                                                                  |
| Directeur                                       | Michel Pochon                                                                                                                                           |                                                                                                  |
|                                                 |  026 916 15 59                                                         |  079 788 21 88 |
|                                                 |  <a href="mailto:dir.ep.neyruz@edufr.ch">dir.ep.neyruz@edufr.ch</a>    |                                                                                                  |
| Secrétariat                                     | Fabienne Mazenauer                                                                                                                                      |                                                                                                  |
|                                                 |  026 916 15 77                                                       | <u>Présence :</u>                                                                                |
|                                                 |  <a href="mailto:ecole@neyruz.ch">ecole@neyruz.ch</a>                | <i>lundi et jeudi toute la journée<br/>mardi après-midi</i>                                      |
| Inspectrice scolaire                            | Lorianne Duc                                                                                                                                            |                                                                                                  |
|                                                 | Inspectorat scolaire SEnOF                                                                                                                              |                                                                                                  |
|                                                 | Route André-Piller 21                                                                                                                                   |                                                                                                  |
|                                                 | 1762 Givisiez                                                                                                                                           |                                                                                                  |
|                                                 |  026 305 12 34                                                       |                                                                                                  |
|                                                 |  <a href="mailto:lorianne.duc@fr.ch">lorianne.duc@fr.ch</a>          |                                                                                                  |
|                                                 |                                                                                                                                                         |                                                                                                  |
| TSS<br>Travailleur Social en<br>milieu Scolaire | Luc Sciboz                                                                                                                                              |                                                                                                  |
|                                                 |  026 916 15 69                                                       | <u>Présence sur site :</u>                                                                       |
|                                                 |  <a href="mailto:luc.sciboz@edufr.ch">luc.sciboz@edufr.ch</a>        | <i>lundi et jeudi toute la journée</i>                                                           |
|                                                 |                                                                                                                                                         |                                                                                                  |



Le Conseil des parents est une commission composée de 6 représentant-e-s des parents d'élèves, de la conseillère communale responsable de la scolarité, du directeur de l'école, d'un-e représentant-e du corps enseignant et de la secrétaire de l'école.

Sa mission est :

- de s'engager pour le bien des enfants en faisant le lien entre les parents et l'école
- d'organiser des récoltes de fonds pour soutenir les camps et autres activités (loto des enfants, ventes de jus de pomme, fêtes, ... )
- de s'investir dans la vie de l'école en participant à diverses activités (marche de rentrée, clôture scolaire, ... )
- d'effectuer certaines tâches sur délégation du Conseil communal

Le Conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

| Fonction                                      | Prénom, nom               |
|-----------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Présidente</b>                             | Mme Pascale Michel        |
| <b>Vice-présidente</b>                        | Mme Véronique Sordet      |
|                                               | M. Denis Gander           |
|                                               | M. Marco Lattuada         |
|                                               | Mme Evelyne Lötscher      |
|                                               | Mme Valérie Michel Dousse |
|                                               | Mme Sophie Sacau Forray   |
| <b>Directeur de l'école</b>                   | M. Michel Pochon          |
| <b>Déléguée du corps enseignant</b>           | Mme Aline Noser           |
| <b>Collaboratrice administrative scolaire</b> | Mme Fabienne Mazenauer    |

Vous pouvez contacter le Conseil des parents via : [conseildesparents@neyruz.ch](mailto:conseildesparents@neyruz.ch)

## Matériel et fournitures scolaires

---

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du mois de décembre 2017, les parents fournissent le matériel ci-après (il est vivement conseillé de noter les nom et prénom de l'enfant sur son matériel) :

### EFFETS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

- Chaussons
- Sac d'école
- Plumier (trousse), dès la 3H

### MATÉRIEL POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LE SPORT

- Chaussures pour la salle de sport (pas de semelles noires ou foncées)
- Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Sac de sport
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Tenue pour la natation, dès la 2H
- Tenues adaptées aux différents sports

### MATÉRIEL POUR LES ACTIVITÉS CRÉATRICES MANUELLES ET LES ARTS VISUELS

- Tablier

### MATÉRIEL PARTICULIER

- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H
- Articles de soins personnels et d'hygiène

Tout le reste du matériel est fourni par l'école et reste dans les salles de classe. Chaque élève est responsable du matériel reçu. En cas de dégât ou de perte, le remplacement du matériel est à la charge des parents.

## Tenue vestimentaire

---

Les élèves adoptent une tenue vestimentaire adaptée à leur âge et à leur travail d'élèves. En cas de tenue jugée inadéquate, l'enseignant·e contacte les parents.

## Téléphones portables, montres connectées et AirTags

---

**L'usage de portables, de montres connectées ou tout autre appareil électronique permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par internet est interdit durant le temps scolaire ainsi que dans le périmètre scolaire** (sauf autorisation particulière de l'enseignant·e). Ces objets sont déposés auprès de l'enseignant·e ou laissés dans le sac d'école de l'enfant.

Nous encourageons les parents à veiller à ce que leur enfant n'apporte pas ces appareils à l'école.

L'enseignant·e ou la Direction d'Etablissement interviendra en cas de non-respect de cette règle, en confisquant l'appareil durant le temps scolaire.

Les AirTags ne sont pas les bienvenus à l'école ; ils ne contribuent pas à améliorer le climat de confiance entre les parents et l'école, ni entre les parents et l'enfant.

## Devoirs

---

Les devoirs sont inscrits dans le carnet journalier, dans la case du jour où ils doivent être remis à l'enseignant·e.

L'enfant qui prend son sac d'école à midi pour faire ses devoirs doit avoir ses affaires en classe l'après-midi.

Concernant la durée des devoirs, le travail hebdomadaire à la maison ne devrait pas dépasser 60 minutes en 3-4H, 90 minutes en 5-6H et 120 minutes en 7-8H.

Il est important de préciser que ces durées dépendent du rythme de chaque élève. Cependant, n'insistez pas, si pour une raison ou une autre, un soir « rien ne va » ! L'agenda est également un lien entre les parents et l'enseignant·e. N'hésitez pas à y inscrire vos messages.

## Bulletin scolaire

---

Un bulletin scolaire est établi pour chaque enfant scolarisé.

Document officiel de communication destiné aux parents, le bulletin scolaire est établi lors de la première admission de l'enfant à l'école, soit en 1H. Il est remis à chaque fin de semestre. Par leur signature, les parents attestent en avoir pris connaissance ; ils le retournent à l'enseignant·e dans le délai prévu par l'école.

Des informations détaillées du parcours scolaire de l'élève sont accessibles à l'adresse :

<https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-09/parcours-scolaire.pdf>



## Congé - demande

---

En s'appuyant sur les directives de la DFAC, nous vous rappelons que vous devez respecter strictement le calendrier scolaire et que par conséquent des congés ne sont pas accordés pour des motifs de vacances. Des situations exceptionnelles peuvent toujours être discutées. Les décisions sont prises par le Directeur. Toutes les demandes doivent être écrites, motivées et transmises 3 semaines avant la date du congé demandé en utilisant le formulaire qui se trouve sur le lien suivant :

[formulaire-de-demande-de-conge--version-word.docx](#)  
(demande de congé)



## Jours joker

---

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

*1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 (excursions, courses d'école, classes vertes, semaines thématiques, voyages d'étude, camps, journées sportives ou culturelles) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.*

*2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.*

*3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.*

*4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.*

**5 Les parents informent l'établissement (ndlr les enseignant-es concerné-es) de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.**

*6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.*

En cas de non-respect du délai mentionné à l'**alinéa 5**, les demandes sont refusées.

## Catéchisme - responsables

| Classe | Jours    | Horaires      | Responsables   |
|--------|----------|---------------|----------------|
| 3H A   | Mercredi | 10h00 - 10h50 | Cindy Prélaz   |
| 3H B   | Mercredi | 08h50 - 09h40 | Cindy Prélaz   |
| 4H A   | Mercredi | 10h50 - 11h40 | Cindy Prélaz   |
| 4H B   | Mercredi | 08h00 - 08h50 | Cindy Prélaz   |
| 5H A   | Mardi    | 08h50 - 09h40 | Annick Biemann |
| 5H B   | Mardi    | 08h00 - 08h50 | Annick Biemann |
| 6H A   | Mardi    | 10h00 - 10h50 | Annick Biemann |
| 6H B   | Mardi    | 10h50 - 11h40 | Annick Biemann |
| 7H A   | Lundi    | 08h00 - 08h50 | Nadia Macor    |
| 7H B   | Lundi    | 08h50 - 09h40 | Nadia Macor    |
| 8H A   | Lundi    | 10h00 - 10h50 | Nadia Macor    |
| 8H B   | Lundi    | 10h50 - 11h40 | Nadia Macor    |

## Dispense d'enseignement religieux confessionnel

Si vous souhaitez que votre enfant soit dispensé d'enseignement religieux confessionnel (catholique ou réformé), veuillez effectuer une demande écrite à l'aide d'un formulaire que vous trouverez sur le site de l'école – Renonciation à l'enseignement religieux : [https://ecole-terre-lune.ch/wp-content/uploads/2026/07/131\\_Dispense\\_ERC.pdf](https://ecole-terre-lune.ch/wp-content/uploads/2026/07/131_Dispense_ERC.pdf)

Sauf avis contraire écrit des parents, la renonciation reste valable jusqu'en 8<sup>H</sup>.



## Activités sportives

---

Des sorties à la patinoire ou autres peuvent être organisées. Les informations sont transmises par les enseignant-es dès les dates connues.

Un camp vert pour les 3-4H a lieu tous les deux ans.

Les 5-6H profitent d'un camp de ski chaque année ; en 2026-2027, les élèves partiront en camp de ski, du 4 au 8 janvier, à Haute-Nendaz. Les informations utiles seront transmises par les enseignant-es le moment venu.

En fin de 8H, les élèves participent à un camp de 4 jours dont ils gèrent eux-mêmes l'organisation complète.

## Abonnement aux Remontées Mécaniques des Alpes Fribourgeoises

---

Un abonnement annuel aux Remontées Mécaniques des Alpes Fribourgeoises (RMAF) est distribué au printemps à tous les élèves de 4H pour une validité dès l'été suivant. Evidemment, il peut (et devrait pouvoir 😊) être utilisé dans le cadre privé.

Pour toute information utile :

[Abonnement annuel des Remontées Mécaniques Alpes Fribourgeoises \(RMAF\) pour les élèves de 4H | Etat de Fribourg](#)



## Prophylaxie dentaire

---

Le service dentaire scolaire est un service de l'Etat, à disposition de tous les enfants en âge de scolarité.

Son but est de promouvoir une hygiène dentaire saine, à raison d'un passage par année dans chaque classe. Elle s'assortit de mesures prophylactiques et préventives de la carie.

## Collations

---

Dans le but de préserver la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées.

Conseils pour un dix-heures ou un goûter équilibré de Promotion Santé Suisse :  
[znueniblatz\\_franzoesisch.pdf](#)



## Clinique dentaire

---

Chaque année, la clinique dentaire dessert notre commune. Ce contrôle est payant.

**Prochain passage : 11 et 14 mai 2027** ; les détails vous parviendront ultérieurement.

Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants bénéficient de ce service sont priés de fournir une attestation de leur médecin dentiste privé-e. Les parents ont l'obligation de faire exécuter, à leurs frais, les traitements indiqués, que ce soit par le ou la médecin-dentiste ayant établi le diagnostic, ou par un ou une autre praticien-ne de leur choix.

Nous tenons cependant à préciser que le service dentaire scolaire pratique un tarif préférentiel et que la commune subventionne ces soins.

Service dentaire :  026 305 86 94

## Education sexuelle

---

En collaboration avec le Centre fribourgeois de santé sexuelle (<https://www.fr.ch/dsas/cfss>), la commune de Neyruz propose des cours d'éducation sexuelle. Au cours de l'année scolaire, une information adaptée à leur âge est proposée aux élèves de 2H, 6H et 8H.

Des entretiens relatifs à la prévention des abus sexuels ont lieu pour les classes de l'école enfantine.

Auparavant, les parents concernés auront la possibilité de rencontrer la personne chargée du cours.



## Verrues

Il est nécessaire de contrôler régulièrement les pieds de votre enfant et de soigner rapidement les verrues éventuelles. Un élève ayant des verrues peut prendre la douche après la leçon d'éducation physique, mais il doit porter des sandalettes en plastique ou des chaussettes spéciales vendues en pharmacie ou à Décathlon.

## Epidémie de poux

Il n'est pas rare qu'une épidémie de poux se déclare durant l'année. C'est pourquoi, si vous deviez découvrir la présence de poux ou de lentes chez votre enfant, nous vous demandons impérativement de le traiter et d'en informer son enseignant·e. Suite aux divers conseils de professionnels, nous vous recommandons d'utiliser le shampoing **Hedrin** que vous pourrez acheter en pharmacie.

[http://www.fr.ch/smc/fr/pub/medecine\\_scolaire/poux\\_et\\_gale/poux.htm](http://www.fr.ch/smc/fr/pub/medecine_scolaire/poux_et_gale/poux.htm)

 **Vous avez trouvé des poux**

- Merci d'en informer l'enseignant·e / éducateur·trice de votre enfant
- Le même jour: contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne

**Pour éliminer les poux :**

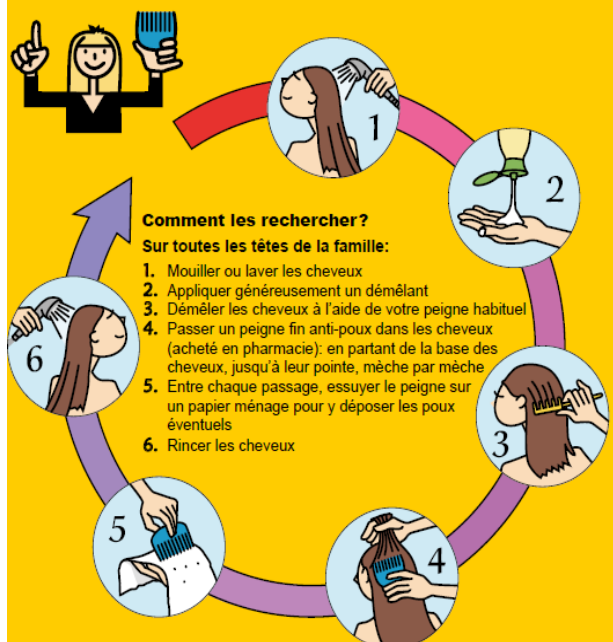
- Mouiller les cheveux, mettre du démêlant, passer le peigne fin anti-poux: 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméticone*
  - appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
  - 2 à 3 traitements sont nécessaires (1<sup>er</sup> - 8<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> jour)

**En cas d'échec de traitement**

- Recontrôler les têtes de toute la famille
- Acheter un autre produit anti-poux, (*malathion*, *perméthrine*): faire 2 à 3 traitements (1<sup>er</sup> - 8<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti-poux, tous les deux jours, pendant 1 mois

**Comment les rechercher?**  
Sur toutes les têtes de la famille:

1. Mouiller ou laver les cheveux
2. Appliquer généreusement un démêlant
3. Démêler les cheveux à l'aide de votre peigne habituel
4. Passer un peigne fin anti-poux dans les cheveux (acheté en pharmacie): en partant de la base des cheveux, jusqu'à leur pointe, mèche par mèche
5. Entre chaque passage, essuyer le peigne sur un papier ménage pour y déposer les poux éventuels
6. Rincer les cheveux



## Cours de langue et culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent

de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : [www.fr.ch/osso/lco](http://www.fr.ch/osso/lco).

## Compensation des désavantages

---

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e spécialiste reconnu-e par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

[http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins\\_scolaires\\_particuliers/compensation-des-desavantages.htm](http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm)



## TSS (travailleur social en milieu scolaire)

---

Un bon climat scolaire influence de façon positive la qualité des apprentissages. La législation scolaire lui a donné une grande importance dès 2014 en mettant à disposition des écoles plusieurs outils, dont la médiation scolaire et le travail social en milieu scolaire. Ces deux dispositifs offrent conseil et soutien aux écoles, aux élèves et aux familles dans des situations socialement difficiles. Ils facilitent également l'intégration sociale des élèves et le développement d'un environnement propice aux apprentissages.

Lors de sa séance du 31 janvier 2022, le Conseil d'Etat a approuvé un concept de médiation et travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H du canton de Fribourg.

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, un travailleur social est attaché à 70% à l'arrondissement 4 dont fait partie la Commune de Neyruz. En principe, M. Luc Sciboz est présent à Neyruz les lundis et jeudis.

(☎ 026 916 15 69 - ✉ [luc.sciboz@edufr.ch](mailto:luc.sciboz@edufr.ch)).

## Services auxiliaires (SLPPI)

---

Le cercle scolaire de Neyruz est doté d'un service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité ([www.slppl.ch](http://www.slppl.ch)). Ces services sont abordés ci-dessous ; ils ont pour but d'aider les élèves en bas âge préscolaire et scolaire.



### - Service de psychologie

---

La psychologue en milieu scolaire analyse les situations problématiques de l'enfant en intégrant dans sa démarche le contexte familial, scolaire et social. Suite à cette analyse, elle peut proposer divers types d'intervention.

Ce service est assuré par Mme Delphine Meuwly, ☎ 026 916 15 63.

### - Service de logopédie

---

La logopédiste s'occupe de la prévention, de l'évaluation, du traitement des troubles du langage oral et écrit (fonction de communication et d'expression de la pensée), ainsi que de la voix chez l'enfant.

Ce service est assuré par Mme Florence Faucon, ☎ 026 916 15 64.

### - Service de psychomotricité

---

La psychomotricienne travaille avec les enfants qui expriment un malaise à travers leur corps : le corps dans ses aspects fonctionnels (support de nos ajustements moteurs), expressifs (support de nos émotions) et relationnels (support des échanges avec le monde extérieur).

Ce service est assuré par Mme Sandra Bonnard, ☎ 077 454 67 00 ; sa salle se trouve à Villars-Vert (Villars-sur-Glâne).

## Pedibus

### PEDIBUS

#### Trouve ta ligne et rends-toi à pied à l'école en groupe!

Le Pedibus est une initiative solidaire où les enfants se rendent à l'école à pied, ensemble et en sécurité, sous la conduite d'un adulte. Sans contrainte et adaptable, le Pedibus s'adapte aux rythmes de vie des familles.

#### Pourquoi choisir le Pedibus ?

- **Pour la sécurité**  
les trajets sont encadrés par des adultes et effectués en groupe.
- **Pour les familles**  
une organisation partagée qui facilite le quotidien, permet de gagner du temps et réduit les trajets grâce au partage des déplacements.
- **Pour les enfants**  
ils bougent, prennent l'air et arrivent à l'école plus concentrés et disponibles pour apprendre.
- **Pour l'environnement**  
moins de voitures autour des écoles, donc moins de pollution et de trafic et plus de sécurité.
- **Pour la cohésion sociale**  
un moment d'échange et de convivialité entre enfants, parents et voisin-es.



Photo : Pernette Emery

#### Créez ou rejoignez une ligne Pedibus : simple, rapide et ouvert à tous et toutes !

1. Trouvez d'autres familles de votre quartier ou rejoignez une ligne existante sur [pedibus.ch](http://pedibus.ch). Dès deux familles, une ligne Pedibus peut être créée.
2. Organisez ensemble le parcours et les horaires selon vos besoins.
3. Partagez les trajets entre les familles et les adultes volontaires pour accompagner les enfants.

**Besoin d'aide ?** La coordination vous aide à trouver le meilleur trajet et à constituer le groupe nécessaire !

→ [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)

#### Prochaines dates

SA 30 mai  
lancement de la publication  
*Les Pedirêves de Nine*, Bibliothèque  
Memo, Fribourg  
VE 18 septembre  
Journée internationale à pied à l'école



Coordination Pedibus Fribourg  
[fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch) - 076 430 05 58 - [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)

La mobilité  
d'avenir **ATE**

La Commune de Neyruz promeut le Pedibus. Deux lignes sont actuellement en activité :

| Lignes                     | Responsables       | Téléphones    |
|----------------------------|--------------------|---------------|
| Pommiers-Cerisiers-Dailles | Nathalie Charrière | 079 589 54 45 |
| PediMarchet                | Céline Schuwey     | 078 747 39 85 |

Les détails sont disponibles sur le site de l'école.

Le **18 septembre 2026** aura lieu la « Journée internationale à pied à l'école » : l'occasion rêvée de célébrer les bienfaits de la mobilité active pour la santé ! Aller à l'école à pied ou à vélo : c'est bon pour le corps et pour la tête. Et si tout le monde s'y met, on réduit la pollution et les risques d'accidents aux abords des écoles.



## Accès à l'école



### INFO / RAPPEL / PRUDENCE :

Des travaux sont en cours :

- devant l'édilité et sur le parking du complexe communal (fin espérée courant septembre) ;
- sur la route cantonale, l'Allée Jean Tinguely et la Route d'Onnens (fin espérée mi-octobre).

Par mesure de sécurité, les parents qui doivent se rendre à l'école en voiture sont priés d'emprunter la route d'Onnens et de déposer leur/s enfant/s dans la partie inférieure du parking du complexe communal afin de laisser les places disponibles pour les personnes qui viennent travailler. Merci.



**Attention : il convient d'adapter votre vitesse à proximité de l'école compte tenu du nombre important d'élèves sur le trajet.**

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de déposer les enfants devant le bâtiment de l'administration communale ou devant l'église**, ceci dans le but d'assurer une sécurité optimale pour les enfants arrivant à pied à l'école.

Durant les horaires scolaires, les skates, rollers, trottinettes et vélos sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Pour traverser la route cantonale, il est obligatoire d'utiliser les passages piétons sécurisés par les feux. Nous demandons aux enfants d'utiliser le bouton de commande d'arrêt et d'attendre le feu vert piéton pour traverser la chaussée.

## Sécurité routière

Veuillez vous référer au message de la police cantonale,  
disponible sous le lien suivant :

[Conseils-de-securite-routiere-pour-la-rentree.pdf](#)



### TRANSPORT À PIED ET EN TROTINETTE : CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux !

Afin de développer l'autonomie de chaque enfant et de favoriser les échanges avec ses camarades, nous encourageons chacun à se rendre à l'école à pied. La voiture familiale doit rester une solution exceptionnelle.

#### A PIED

Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;

✓ Attirez son attention sur les dangers possibles ;

✓ Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;

✓ Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ECOUTER.

✓ En bordure de route : ne pas jouer (à s'attraper, avec un ballon).

Pour la sécurité des plus petits, des triangles fluorescents puis des gilets sont distribués aux enfants.

Il est important que les élèves le portent chaque jour, idéalement jusqu'en fin de 4H.

#### EN TROTINETTE

La loi autorise l'utilisation de la trottinette comme moyen de transport. Cependant, nous déconseillons vivement son emploi sur le chemin de l'école. Le BPA (Bureau de Prévention des Accidents) ainsi que le TCS (Touring Club Suisse) donnent de nombreuses recommandations :

<https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/brochures-publications/education-routiere-securite/trottinette.php>



<https://www.bfu.ch/fr/conseils/securite-a-trottinettes-et-cie>



Les risques encourus à vélo ou en trottinette sont de la seule responsabilité des parents. Afin d'être bien visibles, nous recommandons aux élèves de porter un gilet fluorescent.

Les vélos et les trottinettes doivent être parkés au parking à vélo, sur le côté de l'école, en face du Bâtiment communal. Comme les planches à roulettes ou patins, ils sont interdits dans le périmètre scolaire habituel.

## Objets trouvés

---

Les objets trouvés sont consignés dans une caisse disposée sur les gradins à l'entrée de l'ancien bâtiment. Cette caisse est vidée avant chaque période de vacances et son contenu donné à la Croix-Rouge.

Pour les affaires oubliées ou perdues à la salle de gym, vous pouvez vous adresser au concierge, M. Gilbert Defferrard ☎ 079 250 99 52, au plus tard jusqu'à 18 heures.

Il est toujours plus facile de retrouver un propriétaire si ses nom et prénom sont inscrits sur l'objet ou le vêtement. 😊

## Devoirs accompagnés

---

Les devoirs accompagnés sont mis en place par la Commune de Neyruz. Ils sont prévus pour les élèves rencontrant des difficultés scolaires.

Les séances se déroulent le lundi et le mardi de 15h25 à 16h40.

Les devoirs accompagnés sont payants. Une somme de CHF 3.00 par séance est facturée aux parents.

Sur demande des enseignant-es et avec l'accord des parents, les enfants sont inscrits en début d'année scolaire. Toutefois, une inscription durant l'année est possible en fonction des besoins de l'élève.

## Bibliothèque scolaire

---

Située au dernier étage du bâtiment scolaire, la bibliothèque Terre-Lune met à votre disposition un vaste choix d'ouvrages de littérature jeunesse : albums, romans, bandes dessinées, documentaires, DVD ainsi qu'un large choix de mangas.

Bien qu'elle soit avant tout une bibliothèque scolaire, elle remplit également une mission communale et accueille les parents, les adolescents ainsi que les enfants d'âge préscolaire de Neyruz et des communes environnantes durant les heures d'ouverture au public.

L'inscription et le prêt sont gratuits pour les personnes domiciliées à Neyruz. Pour les habitants des autres communes, une cotisation annuelle de CHF 20.– est demandée.

Tout au long de l'année, la bibliothèque organise diverses activités destinées aux élèves de 1H à 8H, ainsi qu'aux enfants d'âge préscolaire et à leurs familles : rencontres « Né pour lire », contes en forêt, ateliers créatifs, conférences et bien d'autres rendez-vous.

## Horaires d'ouverture

La bibliothèque est ouverte à tous, selon les horaires suivants, durant la période scolaire :

| BIBLIOTHEQUE | Matin         | Après-midi    |
|--------------|---------------|---------------|
| Lundi        | Fermé         | Fermé         |
| Mardi        | Fermé         | 15h15 à 16h00 |
| Mercredi     | Fermé         | 13h30 à 15h30 |
| Jeudi        | Fermé         | 15h15 à 16h00 |
| Vendredi     | Fermé         | Fermé         |
| Samedi       | 09h00 à 11h00 | Fermé         |

Pendant les vacances scolaires, seule l'ouverture du samedi matin est maintenue.

**Fermeture estivale :** samedis 1er, 8 et 15 août 2026.

## Contact

Le personnel de la bibliothèque se fait un plaisir de vous accueillir et de vous conseiller.

☎ 026 916 15 65    @ [bibliotheque.terrelune@neyruz.ch](mailto:bibliotheque.terrelune@neyruz.ch)

Pour toute information complémentaire (règlement, catalogue, nouveautés, etc.) : consultez :  
[Bienvenue - Bibliothèque Neyruz](#)

Suivez-nous sur  et  « BibliothequeTerreLune »



## Accueil extra-scolaire

Situé à l'Impasse du Chêne 8, notre structure propose une solution de garde idéale pour vos enfants en âge scolaire, de la 1H à la 8H. Nos horaires adaptés couvrent les alternances scolaires ainsi que certaines périodes durant les vacances.

## Contact :

Directrice : Mme Corinne Vimal ☎ 077.269.42.27    @ [aes@leptitbonheur.ch](mailto:aes@leptitbonheur.ch)



Visitez notre site internet [www.leptitbonheur.ch](http://www.leptitbonheur.ch) pour découvrir notre univers ou contactez-nous directement !

## Activités extra-scolaires et sportives et camps de vacances

La Commune de Neyruz est riche de sociétés sportives, culturelles et de loisirs. Vous trouverez certainement votre bonheur en cliquant sur les liens suivants :

<https://www.neyruz.ch/vivre-a-neyruz/societes-sportives>



<https://www.neyruz.ch/vivre-a-neyruz/societes-culturelles-et-de-loisirs>

Pour ce qui est des camps et activités de vacances, l'Etat de Fribourg a regroupé différentes listes que vous découvrirez en cliquant sur le lien [Camps et activités de vacances](#).



## Travailleur social de rue

Début 2022, le Conseil communal avait mandaté l'Association d'utilité publique REPER (<https://www.reper-fr.ch/>) de réaliser une expertise sur la situation des jeunes de Neyruz. Il ressortait de ce travail différentes interventions possibles. C'est ainsi que le 1er janvier 2023, le mandat de travail social de rue mené par Arnaud Frossard a débuté.

(☎ 077 269 45 03 - @arnaud.frossard@reper-fr.ch).



## Chaperon Rouge

**Croix-Rouge fribourgeoise**  
**Freiburgisches Rotes Kreuz**  
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



- ✓ Vous avez un enfant malade et vous travaillez ?
- ✓ Vous avez un enfant et vous devez vous absenter en urgence ?
- ✓ Vous avez un enfant et vous êtes malade / hospitalisé ?
- ✓ Vous avez un enfant et votre solution de garde habituelle ne fonctionne pas ?



Si votre situation correspond à un de ces critères, la Croix-Rouge fribourgeoise vous propose une solution efficace et rapide.

Les tarifs varient selon votre revenu imposable. Pour plus d'informations :

Du lundi au vendredi de 07h30 à 11h30 : ☎ 026 347 39 49

## This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

## Index

|                                                                        |    |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| Abonnement aux Remontées Mécaniques des Alpes Fribourgeoises .....     | 22 |
| Accès à l'école .....                                                  | 28 |
| Accueil extra-scolaire .....                                           | 31 |
| Activités extra-scolaires et sportives et camps de vacances.....       | 32 |
| Activités sportives .....                                              | 22 |
| Alternance (3-4H) .....                                                | 8  |
| Bibliothèque scolaire .....                                            | 30 |
| Bulletin scolaire .....                                                | 19 |
| Calendrier de l'éducation physique et sportive (EPS) .....             | 9  |
| Calendrier des AC .....                                                | 11 |
| Calendrier des cours de natation pour les 2H à 8H .....                | 10 |
| Calendrier scolaire (vacances et congés) et autres dates connues ..... | 6  |
| Carnaval .....                                                         | 7  |
| Catéchisme – responsables .....                                        | 21 |
| Chaperon Rouge .....                                                   | 32 |
| Classes – titulaires .....                                             | 14 |
| Clinique dentaire .....                                                | 23 |
| Collaboration école-parents .....                                      | 12 |
| Collations .....                                                       | 23 |
| Compensation des désavantages .....                                    | 25 |
| Congé – demande .....                                                  | 20 |
| Conseil des parents .....                                              | 17 |
| Contacts utiles .....                                                  | 16 |
| Cours de langue et culture d'origine (LCO) .....                       | 24 |
| Devoirs accompagnés .....                                              | 30 |
| Devoirs .....                                                          | 19 |
| Dispense d'enseignement religieux confessionnel .....                  | 21 |
| Education sexuelle .....                                               | 23 |
| Epidémie de poux .....                                                 | 24 |
| Horaire journalier classes enfantines (1H et 2H) .....                 | 7  |
| Horaire journalier classes primaires (3H à 8H) .....                   | 8  |
| Jours joker .....                                                      | 20 |
| Maladie .....                                                          | 12 |
| Marche de rentrée .....                                                | 5  |
| Matériel et fournitures scolaires .....                                | 18 |
| Mot du directeur de l'école .....                                      | 2  |
| Notes personnelles .....                                               | 33 |

|                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------|----|
| Objets trouvés .....                                      | 30 |
| Pedibus .....                                             | 27 |
| Présence des parents dans le périmètre scolaire .....     | 12 |
| Prophylaxie dentaire .....                                | 22 |
| Règles de vie de l'école et conséquences .....            | 15 |
| Relations corps enseignant – parents .....                | 13 |
| Rentrée scolaire .....                                    | 5  |
| Retards .....                                             | 11 |
| Sécurité routière .....                                   | 29 |
| Service de logopédie .....                                | 26 |
| Service de psychologie .....                              | 26 |
| Service de psychomotricité .....                          | 26 |
| Services auxiliaires (SLPPI) .....                        | 26 |
| Téléphones portables, montres connectées et AirTags ..... | 19 |
| Tenue vestimentaire .....                                 | 18 |
| Travailleur social de rue .....                           | 32 |
| TSS (travailleur social en milieu scolaire) .....         | 25 |
| Verrues .....                                             | 24 |